



mise a pied pour licenciment abandon poste

Par **angel34**, le **08/09/2011** à **23:24**

Bonjour

je suis actuellement en licenciment pour abandon de poste j'ai dû arrêter mon travail déclarer à mi-temps à compter de mai 2011 alors que je fais du temps complet depuis février 2011 à l'ouverture du resto donc ferier à août 2011 !!

mon patron ne me paie pas depuis des mois j'ai une mise à pied de 2 mois il me devance car fin saison pour ne pas me payer mon black que faire?? j'ai été voir un prud'homme et j'ai fait un référé pour obtenir mes payes mais le problème c'est qu'il me demande des attestations comme quoi j'ai travaillé à temps complet de février 2011 à août 2011 et je suis du sud depuis 1 an je connais peu de gens par contre lui ça fait 15 ans qu'il habite à 1 km du resto que faire pour avoir ces attestations???? comment vont agir les prud'hommes !! est-il possible de retravailler ailleurs en attendant la convocation !!

merci dans l'attente d'une réponse de votre part
c'est très URGENT

Par **P.M.**, le **09/09/2011** à **10:10**

Bonjour,

Votre message est difficilement compréhensible mais en effet il faudra bien tenter de prouver devant le Conseil de Prud'Hommes les heures réellement effectuées par tous les moyens car celui-ci ne pourra pas plus prendre en compte vos affirmations que la version de l'employeur sans cela...

Tant que le contrat de travail n'est pas rompu vous ne pouvez pas retravailler ailleurs au moins pour le temps partiel du contrat initial...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...